

# Philippe Laurent : "Il faut fluidifier les catégories de la fonction publique et non les supprimer"

*Bastien Scordia*

**Lors du lancement de la concertation sur la nouvelle réforme de la fonction publique, le ministre Stanislas Guerini a évoqué une possible remise en cause de l'organisation par catégories. Que pensez-vous de cette piste de réforme ?**

C'est difficile d'analyser les choses de la même manière à l'État que dans la fonction publique hospitalière ou la territoriale. Cette remise en cause de l'organisation par catégories ne nous paraît pas essentielle. Si cela doit braquer tout le monde, ce n'est pas la peine d'en parler. À la différence de l'État, par exemple, vous pouvez avoir des agents de catégorie C dans les collectivités qui sont des chefs de service avec des agents de catégorie A sous leur responsabilité. L'organisation peut se faire de cette manière comme nos organigrammes sont fonctionnels et peuvent s'organiser par métier. Bien sûr, ces catégories posent des questions en matière de rémunération mais cela peut se régler en partie par le régime indemnitaire, avec une cotation des postes qui permet aux agents de catégorie C d'avoir un revenu complémentaire important.

**Vous êtes donc défavorable à une remise en cause de ces catégories...**

Ça ne peut pas être l'alpha et l'oméga de la réforme et la seule réponse pour fluidifier et améliorer les parcours de carrière dans la fonction publique. Certes, le gouvernement présente la remise en cause des catégories comme un moyen d'assouplir et de permettre une meilleure reconnaissance de l'engagement et de la fonction exercée. Mais ce n'est pas la suppression des catégories qui le permettra, c'est tout le reste, dont le régime indemnitaire ou la question des quotas de promotion. On peut manager avec des catégories. Donc, plutôt que de les supprimer, il faut plutôt les vitaliser et lever un certain nombre de blocages.

Il faut davantage tenir compte des acquis de l'expérience.

**Dans leur contribution transmise au gouvernement fin 2023, les employeurs territoriaux appelaient à un système de rémunération "plus équitable pour les agents", "plus lisible pour les employeurs" et "plus modulable localement".**

**Comment y parvenir ?**

Nous réclamons un rééchelonnement des grilles indiciaires face au risque d'étouffement et

d'essoufflement de celles-ci. Il y a une véritable urgence salariale dans la fonction publique et notamment dans la territoriale où les salaires sont les plus bas. C'est en effet au sein des collectivités que l'on trouve le plus d'agents de catégorie C. Il faut donc ouvrir de nouvelles perspectives pour ces agents, notamment en tenant davantage compte des acquis de l'expérience. Ce qui nécessite un certain nombre d'assouplissements.

**À ce propos, le gouvernement pose notamment sur la table l'idée d'un développement de la rémunération au mérite...**

De notre côté, nous ne souhaitons pas parler de mérite. C'est un terme trop connoté. Au contraire, nous préférons parler de reconnaissance de l'engagement professionnel. Les outils visant à reconnaître et à développer cette reconnaissance doivent être assouplis. Nous souhaitons reconnaître l'implication des agents. Les collectivités ont toutefois déjà la possibilité de le faire *via* les évaluations annuelles et la modulation du régime indemnitaire, notamment au travers du complément indemnitaire annuel (CIA). Que les collectivités l'appliquent ou pas, c'est un autre sujet.

**Propos recueillis par Bastien Scordia**